

## Faire opposition a un chèque

Par valye, le 18/09/2015 à 18:09

Bonjour,

Peut on faire opposition à un chèque que I on a fait ?

Par cocotte1003, le 18/09/2015 à 18:17

Bonjour, non, cordialement

Par moisse, le 18/09/2015 à 18:45

Pas exactement quand même.

On peut faire opposition si le chèque est égaré, c'est à dire que son bénéficiaire ne l'a pas reçu, ou qu'il l'a perdu.

On peut faire aussi opposition lorsque le bénéficiaire est une entreprise en cours de procédure collective.

Par valye, le 18/09/2015 à 18:56

Merci beaucoup temps pis pour moi